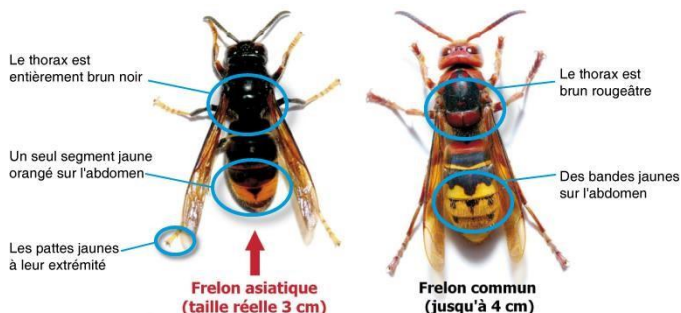


❖ Reconnaître le frelon

Comparaison entre le frelon asiatique (frelon à pattes jaunes) et le frelon commun (européen) :



- Les pattes du frelon à pattes jaunes sont bicolores : noires près du thorax et jaunes à l'extrémité.
- Le thorax est noir et velu.
- L'abdomen du frelon asiatique comporte un gros anneau orangé.
- La tête du frelon asiatique est noire.
- La femelle fondatrice (reine) mesure environ 3 cm.

Les risques engendrés par le frelon asiatique :

- **Contre les humains** : le risque de piqûres multiples. Contrairement aux abeilles, les frelons ont un dard lisse qui leur permet de piquer plusieurs fois et d'injecter du venin à chaque piqûre. S'approcher à quelques mètres d'un nid représente un réel danger : une population importante de frelons peut sortir du nid pour attaquer.
- **Contre l'apiculture** : l'attaque des ruches, entraînant la mort de la colonie ou compromettant sérieusement la préparation à l'hivernage.
- **Contre l'environnement** : un déséquilibre fort au sein de la biodiversité. Le régime protéiné des frelons asiatiques est composé de chenilles, papillons, mouches, libellules et autres insectes.
- **Contre l'agriculture** : réduction de la pollinisation et dégâts sur les fruits. Le régime glucidique des frelons asiatiques est notamment composé de raisins.

❖ Piégeage de Printemps

Le piégeage de printemps vise à capturer les reines fondatrices avant qu'elles ne se cloîtent dans leur nid secondaire.

➤ Quand piéger ?

À partir de la mi-mars à la mi-mai (durée 8 semaines maximum)

➤ Avec quel piège ?

Uniquement avec un des 3 pièges sélectifs validés dans le Plan de Lutte National :



➤ Où piéger ?

- Dans les zones où la pression du frelon asiatique est forte, notamment à proximité d'anciens nids ou de ruchers impactés.
- Adoptez leur emplacement en fonction de la floraison des ressources printanières, en les plaçant à une hauteur d'environ 1,20m en plein soleil et à l'abri du vent.

➤ Avec quel appât ?



Renouveler l'appât tous les 8 à 10 jours

➤ Proposition achat de piège au prix préférentiel de la Section Apicole

La Section Apicole du GDS de l'Orne vous propose le Piège Beevital au prix de 36.50 €



Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous contacter au 02.33.80.38.22

➤ Relevés des insectes piégés ?

En contre partie de l'achat du piège Beevital, nous vous demandons de nous faire des relevés d'insectes piégés.

Ces données nous permettront de voir si ce piégeage permet une baisse des nids sur la saison.

Pour obtenir des informations sur le comptage, contactez-nous : 02.33.80.38.22 ou contact@frelonsasiatiques61.fr

❖ Reconnaissance des nids

➤ NID PRIMAIRE

Afin de passer l'hiver, les jeunes reines fécondées se cachent dans un endroit abrité. Dès le mois de février de l'année suivante, ces fondatrices vont construire un nid primaire. Ces nids sont petits (de la taille d'une orange) et se trouvent à moins de 3 mètres de haut, généralement à l'abri des intempéries (sous un toit, sous une cabane, dans un garage, etc...)



➤ NID SECONDAIRE

La reine commence alors sa ponte : des ouvrières apparaissent peu à peu. Selon la position du nid, la colonie peut agrandir considérablement ce nid jusqu'à la fin de l'été, ou se déplacer là où elles pourront construire un nouveau nid, plus grand, un nid secondaire. Ces nids secondaires sont généralement situés en hauteur, sous la branche d'un arbre. On peut cependant trouver un nid secondaire dans des bâtiments ou dans des haies.



❖ Détection d'un nid, que faire ?

Période des destructions des nids : du 1^{er} Mai au 30 Novembre

Connectez-vous sur la plateforme du Groupement de Défense Sanitaire de l'Orne :

www.frelonasiatique61.fr

En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter la personne référente pour la destruction des nids, elle vous conseillera et vous indiquera la procédure à suivre :

02.33.80.38.22

Le GDS de l'Orne vous garantit l'intervention d'une entreprise ayant signée une Charte des bonnes pratiques de destruction et utilisant des produits et méthodes d'élimination respectueuses de l'environnement.

Certaines communes prennent en charge une partie ou la totalité du coût de la destruction.

Les prises en charge des communes se font uniquement sur intervention des entreprises partenaires qu'on vous conseille par téléphone ou que vous trouverez directement sur la plateforme www.frelonasiatique61.fr

ATTENTION ! Une destruction sauvage du nid (tir au fusil, ...) engendre un risque très élevé d'attaque massive et favorise la dispersion des reines qui recréeront des nids satellites (plusieurs nids ailleurs).



Lutte contre le frelon asiatique (frelon à pattes jaunes)

